

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi vingt-cinq mai deux mille vingt (25 mai 2020).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-cinq mai deux mille vingt (25 mai 2020) à 9 h 49, à huis clos, par vidéoconférence, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 22 mai 2020.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 20-171

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-172

OUVERTURE DES CAMPS DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT que suivant l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020, tous les lieux qui accueillent le public à des fins culturelles, éducatives, sportives, de loisirs ou de divertissement devaient suspendre leurs activités;

CONSIDÉRANT que le 21 mai 2020 le gouvernement du Québec a annoncé la réouverture des camps de jour pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a mis en place un *Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour – COVID-19*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir le service de camps de jour pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par madame Émilie Hogue, directrice du Service à la communauté, et par monsieur Daniel Brunelle, trésorier et directeur du Service des finances, en date du 22 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal autorise l'ouverture des camps de jour pour la saison estivale 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-173

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS – PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVALE

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 20-172 adoptée séance tenante, la Ville autorisait l'ouverture des camps de jour pour la saison estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Madame Carmen L. Pratte**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour embauche, dans le cadre du programme d'animation estivale, pour la période du 26 mai au 28 août 2020, au taux de salaire établi par l'employeur, les étudiant(e)s suivant(e)s :

Fonction	Nom
Coordonnatrice	Ema-Florence Boisvert
Coordonnatrice	Noémie Bruneau
Chef d'équipe	Maude Brousseau
Chef d'équipe	Marc-Antoine Chauvette
Chef d'équipe	Charlotte Julien
Chef d'équipe	Noémie Lampron Lamothe
Chef d'équipe	Marianne Patry
Accompagnatrice	Camille Desrochers
Animatrice	Laurie-Anne Beaudoin
Animatrice	Rosalie Boisvert
Animatrice	Audrey-Ann Chauvette
Animatrice	Shany Deshaies
Animatrice	Laurie Drouin
Animateur	William Grenier
Animateur	Mathias Grondin
Animatrice	Marianne Jutras
Animatrice	Mathilde Jutras
Animateur	Kendrick Labrèche
Animatrice	Marie-Laurence Lamothe
Animatrice	Marika Piché
Animatrice	Béatrice St-Louis
Animateur	William Thériault
Animatrice	Marjolaine Turmel

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-174

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-175

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait une demande de soumissions sur invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée, des conduites et des regards d'égout, par caméra conventionnelle;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)
InspecVision 3D inc.	36 265,99 \$
Can-Explore inc.	38 505,71 \$
EBI Envirotech inc.	44 026,69 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Dany Sauvageau, surintendant division technique, et approuvée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 14 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit **InspecVision 3D inc.**, 800, route Carter, local 30, Sainte-Marie, G6E 3Y9, et lui accorde le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée, des conduites et des regards d'égout, par caméra conventionnelle, pour le prix de **trente-six mille deux cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (36 265,99 \$)**, incluant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 24 mars 2020 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Appel d'offres sur invitation – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égout – Caméra conventionnelle – N/D : 03-02.01.02-071 », daté du 11 mars 2020, et de ses addenda.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-176

SOUSSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 573.1, 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a fait, auprès de quatre fournisseurs, une demande de soumissions sur invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et le contrôle qualité de matériaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	RANG
Solmatech inc.	94 254,90 \$	1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	125 583,97 \$	Non-conforme
Les Service exp inc.	130 172,63 \$	Non-conforme

CONSIDÉRANT que les soumissions de SNC-Lavalin GEM Québec inc. et de Les Services exp inc. sont non-conformes parce que les prix soumis dépassent celui autorisé par la *Loi sur les cités et villes* pour une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur James McCulloch, directeur du Service des travaux publics, en date du 21 mai 2020;

CONSIDÉRANT que, selon les dispositions de la loi, le Conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage;

CONSIDÉRANT que la soumission de Solmatech inc. a obtenu le meilleur pointage et qu'elle est conforme;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Monsieur Fernand Croteau**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. REJET DE SOUMISSIONS.** Le conseil municipal rejette les soumissions de SNC-Lavalin GEM Québec inc. et de Les Services exp inc. parce que les prix soumis dépassent celui autorisé par la *Loi sur les cités et villes* pour une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite.
- 2. OCTROI DE CONTRAT.** Le conseil municipal accepte la soumission du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit **Solmatech inc.**, 3770, boulevard de Port-Royal, Bécancour, G9H 1Y8, et lui accorde le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et le contrôle qualité de matériaux, le tout selon les termes et conditions de sa soumission datée du 20 mai 2020 ainsi que du devis de soumission intitulé : « Document d'appel d'offres sur invitation – Services professionnels – Étude géotechnique et contrôle qualité de matériaux – N/D : 03-06.03.00-002 », daté du 12 mai 2020, et de son addenda, moyennant des honoraires de **quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (94 254,90 \$)**, comprenant toutes taxes notamment la TPS et la TVQ, payable selon ce qui est prévu au devis.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

RÉSOLUTION 20-177

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE **Madame Carmen L. Pratte**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 9 h 53.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière